

PROGRAMME DU CLUB DE CONSISTANCE 2020

PROGRAMME DES RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CANADA

Le masculin désigne, à la fois, le féminin et le masculin afin d'alléger le texte.

Le Programme du Club de consistance (« Programme ») a été conçu afin de promouvoir un équilibre global des affaires entre vendre des produits et recruter des nouveaux Clients et de nouveaux Ambassadeurs, et il s'agit d'une promotion limitée en temps. En concentrant de façon consistante, à la fois, sur la vente et le recrutement, vous allez mettre en place une entreprise avec une fondation de base solide et durable.

Le Programme du Club de consistance est ouvert à tous les Ambassadeurs qui résident au Canada et qui ont une classification rémunérée des niveaux « Argent » jusqu'à « Rubis Senior ». Les employés de Plexus Worldwide, LLC (« Entreprise » ou « Plexus »), ses filiales, ses associés, ses agents, et les membres de leurs familles immédiates (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants), et les autres personnes vivants dans la résidence, ne sont pas éligibles. Le Programme est assujéti à toutes les lois et règlements applicables aux niveaux locaux, provinciaux et fédéraux, et est annulé là où la loi l'interdit. Les participants au Programme sont référés comme étant « vous » et « vôtre ».

La Période du Programme a débuté le 1^{er} janvier 2020 à 12h (HE) et se terminera le 31 décembre 2020 à 23h59 (HE). La Période du concours est divisée en quatre trimestres : 1^{er} Trimestre (du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 mars 2020), 2^e Trimestre (du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 juin 2020), 3^e Trimestre (du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 septembre 2020), et 4^e Trimestre (du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020). Les Ambassadeurs qui qualifient pendant les quatre Trimestres seront aussi éligibles pour les Récompenses annuelles qu'ils recevront au lieu des récompenses du 4^e Trimestre. Pour être éligible à ce Programme, les Ambassadeurs doivent être « en règle », conformément à l'Entente d'Ambassadeur de Plexus, et aux Politiques et procédures, et ce pendant toute la durée de la Période du Programme. Être « en règle » veut dire que :

- i) Vous avez reconnu et accepté l'Entente d'Ambassadeur (et n'importe quel addenda ajouté), et les Politiques et procédures de l'entreprise; et
- ii) Vous n'êtes pas en violation avec les Termes et conditions, et les Politiques et procédures de l'entreprise.

Le Programme comprend trois niveaux du Club des récompenses : CLUB ARGENT, CLUB OR / OR SENIOR et CLUB RUBIS / RUBIS SENIOR.

Si un Ambassadeur avance à une classification de rémunération plus élevée à un certain point pendant le Trimestre, il doit maintenir de nouveau niveau de classification de rémunération pendant tout ce Trimestre pour être éligible à une récompense; l'Ambassadeur sera éligible pour le niveau du Club des Récompenses annuelles qui correspond au niveau de classification de rémunération à la fin du Trimestre. Dans le but d'obtenir une Récompense annuelle, le niveau de classification de rémunération du Club d'un Ambassadeur se détermine selon la dernière qualification du niveau de classification de rémunération maintenu. Les Ambassadeurs qui dépassent la classification de rémunération du niveau Rubis Senior pendant un Trimestre demeureront éligibles pour la récompense CLUB RUBIS / RUBIS SENIOR mais ne seront pas éligibles pour participer dans le Programme pendant le reste des Trimestres de 2020.

Seulement les inscriptions et les commandes de la clientèle seront considérées pendant la période du Programme; aucune exception ne sera faite pour les inscriptions et les commandes à l'extérieur des dates du Programme de promotion. Tous les paiements par carte de crédit pour les clientes ou clients et les Ambassadrices ou Ambassadeurs doivent être fait en leur propre nom et non en celui d'un ascendant. Toute personne qui ne se conforme pas aux politiques et procédures de Plexus® ne recevra pas la récompense (les récompenses). Des vérifications au hasard seront faites à la discrétion de Plexus Worldwide™, et peuvent être effectuées à n'importe quel temps. Les retours, les remboursements et les paiements par e-chèques refusés seront appliqués contre la qualification de l'Ambassadrice ou de l'Ambassadeur pour cette promotion.

Toutes nominations d'Ambassadrices et/ou d'Ambassadeurs ou de Clientes et de Clients potentiels reçues dans le cadre du Programme de prospects de Plexus® ne compteront pas pour le Concours de la Convention 2020. Les crédits pour toute activité personnelle après la date d'attribution de prospects compteront pour leur ligne ascendante. La réouverture de comptes et la reclassification sont éligibles dans ce Programme de promotion.

Choix des récompenses trimestrielles du Programme du Club de consistance 2020 :

Le Programme de récompenses du Club de consistance CLUB ARGENT, CLUB OR / OR SENIOR et CLUB RUBIS / RUBIS SENIOR comprend :

o CLUB ARGENT – Choix de :

- Double de Crédits Plexus Perks (Valeur de 10,00 \$ US au détail)
- Casquette de marque Plexus® (Valeur de 20,00 \$ US au détail)

o CLUB OR/OR SENIOR – Choix de :

- Gobelet de marque Yeti Rambler, 30 oz. (Valeur de 34,99 \$ US au détail)
- Balance digitale Bluetooth sans fil de salle de bain (Valeur de 28,00 \$ US au détail)
- Mini Sac à dos (Valeur de 32,00 \$ US au détail)
- Réchauffeur de tasse à café (Valeur de 39,99 \$ US au détail)
- Ceinture FlipBelt tout terrain, Édition classique (Valeur de 29,99 \$ US au détail)
- Miroir de courtoisie illumine pliable en trois parties (Valeur de 22,98 \$ US au détail)
- Caméra intelligente Cam Pan 1080p Pan/Tilt/Zoom Wi-Fi avec Vision de nuit pour l'intérieur de la maison (Valeur de 37,98 \$ US au détail)
- Sauna maison portable à vapeur chaude humidifiant pour le visage (Valeur de 29,00 \$ US au détail)

o CLUB RUBIS/RUBIS SENIOR – Choix de :

- Tablette Fire 7 (Valeur de 49,99 \$ US au détail)
- Mini Cafetière Keurig-K pour capsule d'une tasse (Valeur de 68,50 \$ US au détail)
- NutriBullet (Valeur de 57,20 \$ US au détail)
- Caméra digitale Kodak PRINTOMATIC d'impression instantanée (Valeur de 79,99 \$ US au détail)
- Aspirateur Robotique de forme élancée (Valeur de 59,99 \$ US au détail)
- Echo Dot d'Amazon, 3^e génération d'haut-parleurs intelligent avec Alexa (Valeur de 48,00 \$ US au détail)
- Plaque-chargeur de disques sans fil (Valeur de 47,75 \$ US au détail)
- Gobelets intelligents isolés pour voyage (Valeur de 38,96 \$ US au détail)

Les Ambassadeurs qui atteignent les statuts du CLUB ARGENT, CLUB OR / OR SENIOR et CLUB RUBIS / RUBIS SENIOR pour chaque Trimestre seront avisés par courrier électronique. Après que chaque Trimestre est terminé, chaque personne qui s'est qualifiée au CLUB ARGENT, CLUB OR / OR SENIOR et CLUB RUBIS / RUBIS SENIOR sera avisée par courriel électronique et dirigée au lien où se trouvent les récompenses méritées selon chaque Trimestre. Les Ambassadeurs qui qualifient pourront choisir leur récompense basée selon le niveau atteint du Club. Les Ambassadeurs qui qualifient devront choisir leurs récompenses avant la date limite de chaque Trimestre ou perdront leurs droits aux récompenses; les dates limites pour choisir les récompenses sont : le 1^{er} mai pour le 1^{er} Trimestre, le 27 juillet pour le 2^e Trimestre, le 30 octobre pour le 3^e Trimestre, et le 29 janvier 2021 pour le 4^e Trimestre ou la Récompense annuelle, là où c'est applicable.

Chaque Ambassadeur qui qualifie doit fournir son nom et son adresse postale à l'intérieur de la période allouée dans l'avis envoyé par courriel. Dans l'éventualité d'un retour et/ou d'une refacturation de produits, une fois que les Ambassadeurs sont reconnus, l'entreprise se réserve le droit de revoir et d'ajuster les récompenses de reconnaissance attribuées dans les 30 jours suivant la fermeture du Trimestre. En plus, vous consentez et confirmez que vous n'avez pas commis ni fraude, ni déception, ni manipulation en participant dans ce Programme ou en réclamant une récompense.

Chaque personne qui mérite une récompense est responsable de toutes les taxes fédérales, provinciales et locales et les frais liés aux récompenses reçues et/ou utilisées. La participation de n'importe quelle personne dans ce Programme de promotion est à son propre risque et sa propre responsabilité. En participant, vous consentez et acceptez que les RÈGLEMENTS SOIENT SUJET À CHANGER SANS QUE VOUS RECEVIEZ UN PRÉAVIS.

Canada : *Plexus® ne garantit aucun revenu. Les gains personnels varieront. Votre succès dépend de vos efforts, vos engagements, vos compétences et vos habiletés de chef de file. En 2018, une participante ou un participant typique dans ce Plan se méritait 500,00 \$ CA ou moins annuellement. Veuillez-vous référer à la « Déclaration de divulgation sur les revenus annuels de Plexus® ». <https://d2xz00m0afizja.cloudfront.net/cdn/2018-income-disclosure-statement-en-ca.pdf> La personne qui mérite une récompense ne pourra pas le remplacer, l'échanger, ni le transférer. Chaque personne qui mérite une récompense est responsable de toutes les taxes fédérales, provinciales et locales et les frais liés aux récompenses reçues et/ou utilisées. La participation de n'importe quelle personne dans ce Programme de promotion est à son propre risque et sa propre responsabilité. En participant, vous consentez et acceptez que les RÈGLEMENTS SOIENT SUJET À CHANGER SANS QUE VOUS RECEVIEZ UN PRÉAVIS.

Vous acceptez et autorisez automatiquement l'entreprise à utiliser votre nom, ressemblance, photo, témoignage, genre, location et toutes autres informations fournis à l'entreprise dans tous les buts incluant, sans s'y limiter, de publicité, de commerce et/ou de promotion, sans autre forme de limitation, de restriction, ni de compensation pour vous, sauf si non autorisée par la loi. Ceci inclut la permission à l'entreprise de publier tous les aspects de votre participation dans ce Programme de promotion, comprenant certains ou tous les médias mondiaux, connus ou non, sans limite, ni compensation additionnelle pour vous, et d'utiliser les informations soumises, incluant pour fins de marketing et promotion, sujet aux Politiques de confidentialité et à la limite permise par la loi.

L'entreprise peut disqualifier un Ambassadeur qualifié du Programme de promotion et/ou le retirer ou disqualifier de participer aux autres promotions à venir si, à la seule discrétion de l'entreprise, il est déterminé que ledit Ambassadeur qualifié essaie ou a essayé de déranger les opérations légitimes du Programme de promotion en trichant, en manipulant, en décevant ou par d'autres pratiques injustes dans l'intention de déranger, abuser, menacer, ou harceler d'autres Ambassadeurs qualifiés ou représentants de l'entreprise et ses agents, ou en violant ces Règlements et/ou n'importe quel terme d'utilisation associés au Programme de promotion ou si ledit Ambassadeur qualifié essaie ou a essayé de soumettre un faux code, une filière .exe, ou n'importe quel dossier qui contient un faux code. En plus, l'entreprise se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Programme s'il ne peut pas le compléter ou le continuer tel que planifié, incluant pour des raisons comme l'infection par un virus informatique, la manipulation, la fraude, une intervention non autorisée, une grève, ou d'autres conflits de travail, une force majeure, ou une défaillance technique quelconque, incluant, sans s'y limiter, des difficultés en général reliées aux fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphone mobile et le matériel informatique et les logiciels utilisés par ces fournisseurs de services Internet et ces compagnies de téléphone mobile.

L'entreprise se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier, de fermer, de suspendre, de rétablir, de modifier ou d'amender, en tout ou en partie, ce Programme de promotion à tout moment avec ou sans préavis pour toute raison que ce soit. La décision de l'entreprise dans tous les domaines sous son contrôle est définitive et exécutoire, et aucune correspondance ne sera conclue à ce sujet.

En participant dans ce Programme de promotion, l'Ambassadeur qualifié consent expressément à Plexus de lui envoyer des messages électroniques commerciaux. L'Ambassadeur qualifié comprend que ses renseignements personnels seront conservés par l'entreprise aux États-Unis et que les gouvernements, tribunaux ou organismes d'application de la loi ou organismes de réglementation des États-Unis pourront obtenir la divulgation de ces renseignements personnels par le biais des lois des États-Unis. Pour refuser de recevoir de telles communications de Plexus, vous devez en aviser Plexus à privacy@plexusworldwide.com.

En participant à ce Programme de promotion, chaque Ambassadeur qualifié exonère automatiquement les organisateurs (comme définis ci-dessous) et toute autre personne ou entité associée de quelque façon que ce soit à ce Programme de promotion de toute responsabilité découlant de ce Programme de promotion, y compris sans limitation, la sélection des finalistes du Programme, l'administration de ce Programme de promotion, et l'acceptation ou l'utilisation de l'un ou l'ensemble des récompenses du Programme tel qu'elles sont accordées.

Toutes les décisions de l'entreprise concernant tous les aspects de ce Programme de promotion sont définitives et contraignantes. Tous les Ambassadeurs qualifiés acceptent de se conformer à toutes les instructions et décisions de l'entreprise. En cas de litige concernant l'interprétation de ces Règlements ou toute décision rendue par l'entreprise, la décision ou l'interprétation de l'entreprise prévaut.

Les organisateurs de ce Programme de promotion ne sont pas responsables des problèmes techniques, les échecs ou les difficultés causées par les erreurs d'impression, de décisions, typographiques ou d'autres erreurs de communication; toute erreur ou échec de quelque nature que ce soit, qu'il soit humain, mécanique, cléricale, électronique, interruption de courant, numérique ou technique; mauvais fonctionnement de toutes les lignes téléphoniques, systèmes informatiques, serveurs, fournisseurs, matériel/logiciel, connexions de réseau perdues ou indisponibles ou échec, incomplet, brouillé ou retardé la transmission informatique ou toute combinaison de celui-ci, y compris, sans limiter, les difficultés en général qui précèdent les fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphonie mobile et le matériel et les logiciels utilisés par ces fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphonie mobile. Les organisateurs de ce Programme de promotion ne sont pas responsables de tout non-respect de ses obligations en raison d'actes naturels, toute action, réglementation, ordonnance ou demande de toute entité gouvernementale ou quasi gouvernementale (que les actions, règlements, ordonnances ou demandes s'avèrent invalides), l'échec de l'équipement, les actes terroristes, un tremblement de terre, la guerre, le feu, les inondations, l'explosion, les conditions météorologiques exceptionnellement sévères, l'ouragan, l'embargo, le conflit de travail ou la grève (légal ou illégal), le travail ou la pénurie matérielle, l'interruption des transports de toute nature, le ralentissement du travail, les troubles civils, l'insurrection, ou toute autre cause au-delà de la seule cause des rejets. Les organisateurs de ce Programme de promotion ne sont pas responsables en cas de blessure ou de dommage à un système informatique ou à un autre appareil électronique résultant de la participation ou de l'accès ou du téléchargement d'informations dans le cadre de ce Programme de promotion. Les organisateurs de ce Programme de promotion ne sont pas responsables des appels frauduleux, des courriels ou des courriels effectués ou envoyés à des Ambassadeurs qualifiés par des tiers dans le cadre de la participation des Ambassadeurs qualifiés dans ce Programme de promotion. Les organisateurs de ce Programme de promotion ne sont pas responsables de tout défaut de la part d'un tiers de permettre le rachat d'une récompense du Programme ou de toute fausse déclaration ou d'autres dommages causés par un tiers découlant ou en rapport avec le rachat ou l'utilisation d'une récompense du Programme.

L'entreprise n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où l'incapacité de divulgation des résultats du Programme de promotion qui résultent de tout événement hors du contrôle raisonnable de l'entreprise, y compris, sans limitation, toute acte naturel, toute grève, lock-out ou autre conflit de travail, la guerre, l'acte de terreur, l'indisponibilité d'un site Web, ou si un virus, un bogue ou une autre cause au-delà du contrôle raisonnable de l'entreprise affectera la sécurité, l'intégrité des données ou l'administration appropriée du Programme.

Vie privée. En participant à ce Programme de promotion, les Ambassadeurs qualifiés peuvent partager leurs renseignements personnels avec l'entreprise. Les renseignements personnels recueillis par l'entreprise serviront à administrer ce Programme de promotion et à décerner des récompenses du Programme. En plus, en participant, les Ambassadeurs qualifiés acceptent que l'entreprise utilise les renseignements personnels des Ambassadeurs qualifiés tels que décrits dans la Politique de confidentialité trouvée sur le site Web suivant : <https://plexusworldwide.com/privacy-center-full-privacy-policy>. Veuillez consulter ladite Politique de confidentialité concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels par l'entreprise. L'entreprise n'est responsable des divulgations faites par aucun tiers. Les Ambassadeurs qualifiés peuvent par la suite refuser de recevoir d'autres courriels tels qu'ils sont énoncés dans la Politique de confidentialité. EN PARTICIPANT À CE PROGRAMME DE PROMOTION, QUI EST LIMITÉ DANS

LE TEMPS, LES AMBASSADEURS QUALIFIÉS RECONNAISSENT ET CONVIENNENT QU’ILS ONT LU ET CONSENTI À LA POLITIQUE ET AUX CONDITIONS DE SERVICES DE L’ENTREPRISE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE.

Aucune responsabilité des organisateurs. Ni l’entreprise et ses agents et des compagnies associées, filiales, agences de publicité et de promotion, ainsi que tous leurs associés, administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et assignataires respectifs, aucun de leurs associés respectifs, ainsi que tous leurs associés respectifs (individuellement et collectivement, les « Organisateurs ») ne sont responsables de toute réclamation ou cause d’action, y compris, sans s’y limiter, les dommages, les pertes, les frais, les accidents, les retards, les inconvénients, les déceptions ou autre irrégularité subis ou présumés avoir été subis par toute personne qui pourrait être causée par ou contribué à (a) acte ou omission injustifié, négligence ou non autorisé de la part de n’importe quel fabricant, fournisseur ou l’un de ses agents, fournisseurs, employés ou entrepreneurs indépendants, b) l’acte ou omission ou omission injustifiée, négligence ou non autorisé de la part d’une autre personne ou d’une personne non autorisée, ou c) toute cause, condition ou événement qui échappe au contrôle des organisateurs. Les organisateurs ne sont pas responsables de tout préjudice corporel, de décès, de mutilation, de blessures, de dommages, de perte, de dépenses, de coûts, d’accident, de retard, d’inconvénients, d’irrégularités ou de pertes de quelque nature que ce soit découlant d’une récompense du Programme accordée dans le cadre de ce Programme, même s’il est causé par la négligence d’un fabricant, d’un distributeur ou d’un fournisseur de toute partie ou de leurs parents, filiales et sociétés affiliées respectifs de toute récompense du Programme. La personne qui mérite une récompense du Programme assume toute responsabilité pour tout dommage ou dommage causé, ou prétendu être causé, par la participation à ce Programme ou l’utilisation ou le rachat d’une récompense du Programme.

ATTENTION. EN AUCUN CAS L’ENTREPRISE ET LEURS AGENTS OU LES ORGANISATEURS, LEURS PARENTS, AFFILIÉS, FILIALES ET SOCIÉTÉS APPARENTÉES, LEURS AGENCES DE PUBLICITÉ OU DE PROMOTION RESPECTIVES, OU L’UN DE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS ET AGENTS RESPECTIFS, SONT RESPONSABLES OU RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE OU PERTE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉQUENTS OU PUNITIFS DÉCOULANT DU PROGRAMME, Y COMPRIS, SANS LIMITER, CE QUI PRÉCÈDE DÉCOULANT DE VOTRE ACCÈS ET DE L’UTILISATION DE L’UN DES SITES WEB OU TÉLÉCHARGEANT À PARTIR DE TOUT MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DE TOUT AUTRE SITE WEB ET N’IMPORTE QUEL DOCUMENT TÉLÉCHARGÉ. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME, Y COMPRIS LES RÉCOMPENSES DU PROGRAMME, EST FOURNI « TEL QUEL » SANS GARANTIE D’AUCUNE SORTE, EXPRÈS OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S’Y LIMITER, GARANTIES IMPLICITES DE MISE EN MARCHÉ, D’APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE NON-CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS NE PEUVENT PAS AUTORISER LES LIMITATIONS OU L’EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ ACCESSOIRE OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU L’EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QUE CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S’APPLIQUER À VOUS.

Ce Programme de promotion est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables au Canada et est nulle à l’extérieur du Canada ou lorsqu’il est interdit par la loi.

Tous les litiges, réclamations et causes d’action découlant de ce Programme de promotion ou de toutes les récompenses du Programme à attribuer doivent être réglées individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, et exclusivement par les tribunaux de l’État de l’Arizona; et toutes les réclamations, jugements et récompenses sont limités aux coûts réels encourus, y compris les coûts associés à l’exécution de ce Programme de promotion, mais sans frais d’avocats. Toutes les questions relatives à la construction, à la validité, à l’interprétation et à l’application de ces Règlements officiels, ou aux droits et obligations de l’Ambassadeur qualifié, de l’entreprise et de ses agents dans le cadre de ce Programme de promotion, doivent être régies et interprétées conformément aux lois du Canada, sans donner effet à aucun choix de règles de droit ou de conflit de droit, ce qui entraînerait l’application des lois de toute juridiction autre que le Canada.

Si une disposition de ces Règlements ou l’application de ces dispositions à une personne ou à une circonstance doit, dans une certaine mesure, être invalide ou inapplicable, le reste de ces règles, ou l’application de cette disposition à des personnes ou circonstances autres que celles auxquelles elle est jugée invalide ou inapplicable, ne sera pas affectée de



manière consécutive et chaque disposition de ces règles sera valide et appliquée dans toute la mesure permise par la loi et indépendante de toute autre disposition. de ces Règlements officiels.

Le Programme du Club de consistance de Plexus est parrainé par Plexus Worldwide, LLC, 9145 E, promenade Pima Center, Scottsdale, Arizona 85258, USA.

QB\750135.90002\61643382.1